

## ASSEMBLEE DE CORSE

### DELIBERATION N° 01/82 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE RELATIVE A LA PASSATION D'UN MARCHÉ NEGOCIE EN VUE DU TRANSPORT DES ŒUVRES PRESENTEES DANS LE CADRE DE L'EXPOSITION «CORSICA CHRISTIANA - 2000 ANS DE CHRISTIANISME » AU MUSEE DE LA CORSE A CORTE

SEANCE DU 28 MAI 2001

L'An deux mille un, et le vingt-huit mai, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. José ROSSI, Président de l'Assemblée de Corse.

#### **ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

Joseph ANTONA, Marie-Jeanne BOSCHI-ANDREANI, Dominique BUCCHINI, Pierre-Jean CASTA, Pierre-Philippe CECCALDI, Joseph CHIARELLI, Vincent CICCADA, Laurent CROCE, Robert FELICIAGGI, Jules-Laurent FERRANDI, César FILIPPI, Jean-Valère GERONIMI, Simone GUERRINI, Jean JALPI, Mireille LANFRANCHI, Paul-Antoine LUCIANI, Toussaint LUCIANI, François-Xavier MARCHIONI, Joselyne MATTEI-FAZI, François MOSCONI, Madeleine MOZZICONACCI, Martin MURACCIOLI, Paul PATRIARCHE, Don Pierre PIETRI, Simon RENUCCI, Camille de ROCCA SERRA, José ROSSI, Paul RUAULT, Ange SANTINI, Marcel SIMEONI, Antoine SINDALI, Michel STEFANI, Jean-Toussaint TOMA, Marie-Jean VINCIGUERRA

#### **ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

M. Jean-Louis ALBERTINI à M. Don Pierre PIETRI  
M. Nicolas ALFONSI à Mme Madeleine MOZZICONACCI  
M. Jean-Claude BONACCORSI à M. Joseph ANTONA  
M. Pierre CHAUBON à Mme Marie-Jeanne BOSCHI-ANDREANI  
M. Jean-Charles COLONNA à M. Camille de ROCCA SERRA  
M. Paul GIACOBBI à M. Jules-Laurent FERRANDI  
Mme Marie-Thérèse GRISONI à Mme Simone GUERRINI  
M. Pierre-Timotheé PIERI à M. Jean JALPI



#### **ETAIENT ABSENTS : MM.**

Alexandre ALESSANDRINI, Sauveur GANDOLFI-SCHEIT, Jean-Baptiste LANTIERI, Jean MOTRONI, Paul QUASTANA, Gérard ROMITI, Jean-Guy TALAMONI, François TIBERI, Émile ZUCCARELLI.

## L'ASSEMBLEE DE CORSE

**VU** la loi n° 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

- VU** la loi n° 83/663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83/8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État,
- VU** la loi n° 86/16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification des dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU** la loi n° 86/972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif,
- SUR** rapport de la commission de la culture, de l'éducation et des affaires sociales, présenté par Mme Marie-Jeanne BOSCHI-ANDREANI,

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

**ARTICLE PREMIER :**

**CONSIDERANT** que les prévisions de dépenses pour le transport des œuvres présentées dans le cadre de l'exposition «Corsica Christiana – 2000 ans de christianisme» qui aura lieu au Musée de la Corse à Corte, du 29 juin au 31 décembre 2001, excèdent le seuil autorisé par le code des marchés publics pour les commandes de gré à gré,

**AUTORISE** le Président du Conseil Exécutif à engager la procédure de marché négocié avec mise en concurrence pour le transport de ces œuvres et à signer le marché avec le prestataire de service qui aura été retenu.

**ARTICLE 2 :**

La présente délibération qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 28 mai 2001

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Pour copie certifiée conforme à l'original  
pour le Président de l'Assemblée de Corse  
et par délégation  
Le Secrétaire Général de l'Assemblée

**Serge TOMI**

**José ROSSI**

